



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.10.2011

Révision: 28.10.2011

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** KEIM Silex-OH
- **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- **Emploi de la substance / de la préparation** Consolidant à base d'ester de silice
- **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
KEIMFARBEN AG
Wiesgasse 1
CH- 9444 DIEPOLDSAU
Téléphone: +41(0)71 737 70 10
Fax: +41(0)71 737 70 19
- **Service chargé des renseignements:**
Thomas Klug
Téléphone +41(0)794027155
E-mail: info@keim.ch
- **Numéro d'appel d'urgence:**
GBK Gefahrgut Büro GmbH
Emergency number: +41 71 737 70 18

2 Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**
Xi; Irritant
R36/37: Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.
F; Facilement inflammable
R11: Facilement inflammable.
- **R66-67:** L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
- **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**
Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer une dermatite (inflammation de la peau) à cause de l'effet dégraissant du solvant.
A des effets narcotisants.
- **Système de classification:**
La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.
- **Éléments d'étiquetage**
- **Marquage selon les directives CEE:**
Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV"= la Réglementation sur les Produits dangereux.
- **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:**
Xi Irritant
F Facilement inflammable
- **Phrases R:**
11 Facilement inflammable.
36/37 Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.
66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

(suite page 2)

CH/FR



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.10.2011

Révision: 28.10.2011

Nom du produit: KEIM Silex-OH

(suite de la page 1)

67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Phrases S:

- 9 Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.
- 16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
- 26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- 33 Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
- 35 Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.
- 46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Autres dangers
Résultats des évaluations PBT et vPvB

- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

3 Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique: Mélanges
Description: Hydrolysat de silicate tétraéthyle en solvant organique

Composants dangereux:

CAS: 78-10-4 EINECS: 201-083-8	silicate d'éthyle Xn R20; Xi R36/37 R10 Flam. Liq. 3, H226; Acute Tox. 4, H332; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	10-25%
CAS: 78-93-3 EINECS: 201-159-0	butanone Xi R36; F R11 R66-67 Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	10-25%
CAS: 67-64-1 EINECS: 200-662-2	acétone Xi R36; F R11 R66-67 Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	2,5-10%

Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

Description des premiers secours
Remarques générales:

Autoprotection du secouriste d'urgence.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Nous recommandons de présenter cette fiche de sécurité au médecin.

 • **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

(suite page 3)

CH/FR



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.10.2011

Révision: 28.10.2011

Nom du produit: KEIM Silex-OH

(suite de la page 2)

- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
- **Après ingestion:**
Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.
Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
- **Indications destinées au médecin:**
- **Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
Brouillard d'eau, poudre d'extinction, mousse résistant à l'alcool, CO₂, sable.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:**
Eau pulvérisée
Jet d'eau à grand débit
- **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Peut être dégagé en cas d'incendie:
Oxydes de carbone (CO_x)
Dioxyde de silicium (SiO₂)
Produit de décomposition dangereux : éthanol.
- **Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:**
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- **Autres indications**
Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.
Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.
En cas d'incendie, ne pas inhaler la fumée, les gaz et les vapeurs.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Veiller à une aération suffisante.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Ne pas inhaler les vapeurs.
Veiller aux mesures de protection (voir paragraphes 7 et 8).
Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.
Porter un équipement de sécurité. Éloigner les personnes non protégées.
- **Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas laisser pénétrer dans le sol, les eaux ou les canalisations.
Se conformer aux réglementations locales.
Retenir l'eau de lavage polluée et l'éliminer.

(suite page 4)

CH/FR



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.10.2011

Révision: 28.10.2011

Nom du produit: KEIM Silex-OH

(suite de la page 3)

- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant ininflammable(sable, terre, kieselguhr, vermiculite).
Assurer une aération suffisante.
Eliminer la matière collectée conformément au règlement.
Nettoyer soigneusement les surfaces contaminées.
- **Référence à d'autres sections**
Eloigner les sources d'inflammation.
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation:**
- **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Tenir les récipients hermétiquement fermés.
Eviter le contact avec la peau ou les yeux.
Eviter la formation d'aérosols.
Equipement de protection individuelle voir le chapitre 8. Suivre les consignes légales de protection et de sécurité.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
Refroidir les emballages exposés avec de l'eau pulvérisée
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
- **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Conservé dans les emballages d'origine dans un endroit frais et sec.
Ne conserver que dans le fût, non ouvert, d'origine.
Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.
- **Indications concernant le stockage commun:**
Réaction au contact de l'eau en présence de matières basiques ou acides. Formation d'éthanol lors de la réaction.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Protéger contre le gel.
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- **Classe de stockage:** 3A
- **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 5)

CH/FR



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.10.2011

Révision: 28.10.2011

Nom du produit: KEIM Silex-OH

(suite de la page 4)

- **Paramètres de contrôle**

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

78-10-4 silicate d'éthyle	
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 85 mg/m ³ , 10 ppm Valeur à long terme: 85 mg/m ³ , 10 ppm
78-93-3 butanone	
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 590 mg/m ³ , 200 ppm Valeur à long terme: 590 mg/m ³ , 200 ppm
67-64-1 acétone	
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 2400 mg/m ³ , 1000 ppm Valeur à long terme: 1200 mg/m ³ , 500 ppm

- **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- **Contrôles de l'exposition**

- **Equipement de protection individuel:**

- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Ne pas inhaler les aérosols.

- **Protection respiratoire:**

Pour une utilisation prolongée et une forte exposition : Masque à gaz à filtre ABEK.

- **Protection des mains:** Gants de protection

- **Matériau des gants**

Adapté par exemple:

Butylcaoutchouc

Epaisseur recommandée: $\geq 0,5$ mm

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- **Temps de pénétration du matériau des gants**

Valeur pour la perméabilité: taux ≥ 3 (60 min)

Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 374, section III ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- **Protection des yeux:** Lunettes de protection hermétiques

- **Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs

CH/FR

(suite page 6)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.10.2011

Révision: 28.10.2011

Nom du produit: KEIM Silex-OH

(suite de la page 5)

9 Propriétés physiques et chimiques

- Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Indications générales

- Aspect:

Forme:	Liquide
Couleur:	Incolore
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.

- valeur du pH: non déterminé

- Changement d'état

Point de fusion:	< -40°C
Point d'ébullition:	56°C

- Point d'inflammation: 2°C (DIN 51755)

- Température d'inflammation: 230°C (DIN 51794)

- Température de décomposition: Non déterminé.

- Auto-inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

- Danger d'explosion: Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

- Limites d'explosion:

Inférieure:	1,3 Vol %
Supérieure:	23,0 Vol %

- Propriétés comburantes non applicable

- Pression de vapeur à 20°C: 233 hPa

Densité à 25°C:	0,96* g/cm ³
Densité relative	Non déterminé.
Densité de vapeur.	non applicable
Vitesse d'évaporation	non applicable

- Solubilité dans/miscibilité avec l'eau à 20°C: 235 g/l

- Coefficient de partage (n-octanol/eau): non applicable

- Viscosité:

Dynamique:	non déterminé
Cinématique:	Non déterminé.

- Autres informations: Limites d'explosibilité pour l'éthanol dégagé : 3,5-15% vol.

10 Stabilité et réactivité

- Réactivité

- Stabilité chimique

- Décomposition thermique/conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

- Possibilité de réactions dangereuses Réactions au contact de l'eau.

(suite page 7)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.10.2011

Révision: 28.10.2011

Nom du produit: KEIM Silex-OH

(suite de la page 6)

- **Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Matières incompatibles:**
Réaction au contact de l'eau en présence de substances basiques ou acides avec formation d'éthanol.
- **Produits de décomposition dangereux:**
Peut être dégagé en cas d'incendie:
Oxydes de carbone (COx)
Dioxyde de silicium (SiO₂)
Ethanol à l'hydrolyse.
Pas de produits de décomposition dangereux en cas de manipulation et de stockage corrects.
- **Indications complémentaires:**
Lors de l'utilisation, formation possible de mélanges vapeur-air inflammables ou explosifs.

11 Informations toxicologiques

- **Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë:**

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

78-10-4 silicate d'éthyle

Oral	LD50	6270 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	5878 mg/kg (lapin)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **de la peau:** Le contact répété peut provoquer une sécheresse ou des gerçures de la peau.
- **des yeux:** Effet d'irritation.
- **En cas d'inhalation:**
Irritant pour l'appareil respiratoire.
L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
- **En cas d'ingestion:** Irritation possible.
- **Sensibilisation:** Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Autres indications (sur la toxicologie expérimentale):**
Aucune étude expérimentale connue.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:
Irritant

12 Informations écologiques

- **Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Persistance et dégradabilité**
Silicone : réagit au contact de l'eau en formant du gel de silice et de l'éthanol.
- **Comportement dans les compartiments de l'environnement:**
- **Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Effets écotoxiques:**
- **Autres indications:**
Peut être éliminé en station d'épuration par lavage, séparation ou extraction mécanique.

(suite page 8)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.10.2011

Révision: 28.10.2011

Nom du produit: KEIM Silex-OH


(suite de la page 7)

- **Autres indications écologiques:**
- **Indication AOX:**
En raison des composants qui ne contiennent pas d'halogènes organiques, le produit ne contribue pas à la charge AOX de l'eau.
- **Contient de par sa formule les métaux lourds et composés suivants de la directive CEE No 76/464 CEE:**
En l'état actuel de nos connaissances, le produit ne contient pas de métaux lourds et composés suivants de la directive CEE No 76/464 CEE.
- **Indications générales:**
Aucune évaluation écotoxicologique n'est à notre disposition à l'heure actuelle.
Ne pas laisser parvenir le produit dans l'environnement, de manière incontrôlée.
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
- **Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination

- **Méthodes de traitement des déchets**
 - **Recommandation:** Eliminer selon les réglementations locales.
 - **Catalogue européen des déchets**
- | | |
|----------|--------------------------------|
| 07 01 99 | déchets non spécifiés ailleurs |
|----------|--------------------------------|
- **Emballages non nettoyés:**
 - **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
 - **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

14 Informations relatives au transport

- | | |
|---|---|
| · No ONU | |
| · ADR, IMDG, IATA | UN1993 |
| · Nom d'expédition des Nations unies | |
| · ADR | 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (ÉTHYL MÉTHYL CÉTONE (MÉTHYLÉTHYL CÉTONE), ACÉTONE), Dispositions spéciales 640D |
| · IMDG, IATA | FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (ETHYL METHYL KETONE (METHYL ETHYL KETONE), ACETONE) |
| · Classe(s) de danger pour le transport | |
| · ADR | |
|  | |
| · Classe | 3 Liquides inflammables. |

(suite page 9)

CH/FR




Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.10.2011

Révision: 28.10.2011

Nom du produit: KEIM Silex-OH

(suite de la page 8)

· Étiquette	3
· IMDG, IATA	
	
· Class	3 Flammable liquids.
· Label	3
· Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	II
· Dangers pour l'environnement:	
· Marine Pollutant:	NO
· Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Liquides inflammables.
· Indice Kemler:	33
· No EMS:	F-E, <u>S-E</u>
· Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	1L
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	D/E

15 Informations réglementaires

- **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Prescriptions nationales:**
- **Classe de pollution des eaux:**
Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.
- **Évaluation de la sécurité chimique:**
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**
- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 Nocif par inhalation.

(suite page 10)

CH/FR



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.10.2011

Révision: 28.10.2011

Nom du produit: KEIM Silex-OH

(suite de la page 9)

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

R10 Inflammable.

R11 Facilement inflammable.

R20 Nocif par inhalation.

R36 Irritant pour les yeux.

R36/37 Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.

R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

- **Service établissant la fiche technique:** Service Sécurité Produits
- **Contact:** Madame Popescu

CH/FR